



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1241 du 15 SEPTEMBRE 2006

Sommaire

| | PAGES |
|--|---------|
| ■ AGENDA | 2 |
| ■ INFOS BREVES | 2 |
| ■ EDITO | 3 |
| ■ LA RELAXE POUR LES « 4 » DE LA ROCHELLE | |
| - Déclaration de la C.G.T. du 11 septembre 2006 | 4 |
| ■ REORGANISATION - TRANSFERTS | 5 - 6 |
| - Lettre de la Fédération du 7 septembre 2006 pour une demande d'audience dans le cadre de l'accompagnement social des agents – comité spécifique de suivi | 5 |
| - Pétition <u>à faire signer massivement</u> | 6 |
| ■ COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2006 | 7 à 26 |
| - Rapport financier | 7 à 22 |
| - Rapport sur la situation revendicative | 23 à 26 |
| ■ 13 ^{ème} CONGRES FEDERAL | 27 à 29 |
| - Modalités pratiques | |
| - Questionnaire sur l'hébergement (à retourner rapidement) | |
| ■ C.H.S.S. D.I.R. | 30 |
| - Lettre de la Fédération à la DGPA du 11 septembre 2006 | |
| ■ LE JOURNAL DES INGENIEURS - OFICT | 31 à 34 |
| - La boîte à épingles | |

A POITIERS LE 8 DECEMBRE

Pour la relaxe des
« 4 » DE LA ROCHELLE

13^{ème} Congrès Fédéral Equipement-Environnement



AGENDA

19 septembre 2006 :
C.C.A.S.

19 septembre 2006
Bureau U.I.T.

20 septembre 2006 :
Réunion DGPA/O.S.
Charte de gestion et régime
indemnitaires des Attachés

20 septembre 2006 :
C.E. OFICT

21 septembre 2006 :
C.E. Confédérale

22 septembre 2006 :
C.C.A.S. – commission
« Prêt et logement »

22 septembre 2006 :
Audience M. Lempereur
Directeur adjoint du Cabinet
sur l'accompagnement
social des personnels

25 septembre 2006 :
Réunion sur le site WEB
de la Fédération

27 septembre 2006 :
C.C.N.

28 septembre 2006 :
C.T.P.M. sur le budget
présidé par le Ministre

**13^{ème} Congrès Fédéral
du 2 au 6 octobre 2006
à Verdon (Gironde)**



INFOS BREVES

INDECOSA CGT

**Votre association de défense des
consommateurs - salariés**
www.indecosa.cgt.fr
est en ligne :

RELAXE POUR LES 4 DE LA ROCHELLE

La comparution en appel des 4 de la
Rochele initialement prévue pour
le 16 novembre est repoussée
au vendredi 8 décembre 2006.

Lettre du 27 juillet 2006
de la Directrice Générale du
Personnel et de l'Administration
à Mmes et Mrs les Chefs des
Services Déconcentrés

Objet : complément indemnitaire exceptionnel accordé à
certains agents ayant participé à la mise en œuvre de la
LOLF et de la nouvelle organisation comptable.

Les agents ayant participé à la mise en œuvre de la LOLF
et de la nouvelle organisation comptable peuvent bénéficier
d'un complément indemnitaire exceptionnel.

A cet effet, une dotation de 1.500 euros est ouverte dans
chaque D.D.E.. Le chef de service détermine la liste des
agents pouvant bénéficier d'un complément indemnitaire.
Le montant individuel de ce complément ne peut dépasser
300 euros.

Selon les catégories d'agents, le complément indemnitaire
sera mis en paiement sur l'indemnité spécifique de service
ou sur l'indemnité d'administration et de technicité ou sur
l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ou
encore sur l'indemnité de polyvalence. Le complément sera
versé en une seule fois et ne sera pas intégré dans le calcul
des acomptes mensuels.

CAMPAGNE C.G.T. SUR LES SALAIRES

Les documents sont disponibles
sur le site de la Cgt
www.cgt.fr



EDITO

Les gouvernements successifs, en application du traité de Maastricht et des directives européennes, des décisions de la Cour de Justice de la Communauté européenne, mènent une politique de privatisation et de destruction des services publics, dont celui de l'Equipement.

La loi du 13 août 2004, la réforme de l'Etat avec les différentes expérimentations de fusion ou rapprochement de services déconcentrés, la LOLF contiennent la logique de destruction des services publics ou de leur privatisation lorsque les missions peuvent être source de profits, ainsi que celle de liquidation des statuts.

Avec le transfert de la plus grande partie du réseau routier national aux départements, de ports maritimes et des voies navigables aux régions, la constitution des DIR avec en filigrane leur privatisation, la disparition des subdivisions « Etat », les attaques contre le RST et l'ingénierie publique, la volonté toujours vivace de transférer l'Application du Droit des Sols aux communautés de communes, etc..., c'est l'existence même du ministère de l'Equipement qui est en jeu.

Dans le même temps, le statut général de fonctionnaires est attaqué, avec des remises en cause touchant à son existence même (comme avec la loi Jacob dite de « modernisation de la fonction publique » avec notamment la remise en cause du concours comme mode unique de recrutement, la prise en compte des compétences en lieu et place des qualifications), avec la liquidation-fusion des 900 corps de fonctionnaires, ...

Le projet de loi de finances 2007 prévoit la suppression de 15 000 postes dans la Fonction Publique d'Etat, dont 1 267 EPTP (équivalent plein temps travaillé) à l'Equipement, et dans le même temps, un plan pluriannuel envisage lui, la suppression de 3 587 ETPT, toujours à l'Equipement.

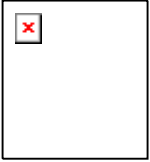
La LOLF introduit directement les critères de gestion du secteur public dans les administrations. A l'Equipement, elle a déjà produit ses effets avec la suppression de 3 000 postes en 2006. Plus récemment, les ministères ont été « invités » à trouver le financement de l'augmentation de 0,5 % de la valeur du point pour assurer l'augmentation du traitement des agents au 1^{er} juillet sur leurs crédits (hors crédits déjà gelés ou bloqués) ! Combien de suppressions de postes par les responsables de programme, combien de coupes de crédits dans d'autres domaines ?

C'est dans ce contexte très particulier et inédit que se tiendra le 13^{ème} congrès fédéral (du 2 au 6 octobre 2006).

Les militants ont reçu dans le courant du mois d'août le projet de document d'orientation soumis au 13^{ème} congrès. Ces jours-ci seront envoyés le rapport d'activité et le rapport financier. Il appartient désormais aux militants d'organiser les réunions préparatoires, de mettre ces documents en débat avec les adhérents, de proposer des amendements, d'élire les délégués et leur mandat, de faire le point sur la souscription et de vendre les derniers billets...

Notre fédération est l'organisation CGT plus que jamais indispensable pour organiser la riposte unie des personnels, avec la recherche des convergences avec la population et des élus de plus en plus nombreux qui montrent leur attachement à ce service public de proximité. Faisons en sorte que notre Fédération sorte renforcée du 13^{ème} congrès. Plus que jamais, la CGT à l'Equipement doit pouvoir parler d'une seule voix pour défendre l'existence du ministère, ses missions de service public, ses agents et leurs statuts.

Francis COUDEVILLE



DECLARATION A LA C.E. CONFEDERALE C.G.T.

11 septembre 2006

Affaire de l'incendie du siège local du Medef (5 juin 2003). La relaxe pour les « 4 » de la Rochelle !

La Commission Exécutive de la Cgt appelle toutes les organisations de la Cgt à créer les conditions d'une mobilisation d'ampleur pour la manifestation qui aura lieu à Poitiers le 16 novembre* pour la défense des libertés et la relaxe des « 4 de La Rochelle »

Le 5 juin 2003, au cours d'une manifestation contre la réforme des retraites, un malheureux concours de circonstances a provoqué l'incendie du siège local du Medef à La Rochelle, détruisant partiellement le bâtiment.

Quatre des 1 500 manifestants sont arbitrairement mis en examen, dont deux placés sous contrôle judiciaire. Ils sont accusés de « destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes » ou de complicité.

La Cgt, l'avocat des « 4 » et le Comité de Défense qui s'est constitué autour d'eux ont depuis démontré que le dossier était vide.

Après 3 ans de souffrance morale pour eux et leurs familles, le 30 mars 2006 ils comparaissent devant le tribunal correctionnel de La Rochelle.

Le jour de l'audience, plus de 7 000 personnes ont manifesté dans les rues de La Rochelle, pour exiger leur relaxe. Sans doute que cet élan de solidarité a été pour une grande part dans le jugement rendu le 1er juin 2006 inférieur à ce qu'attendait le Medef. La preuve en est la décision du Medef de faire appel du jugement rendu alors qu'il n'avait cessé d'affirmer « faire confiance à la justice ».

Ce jugement est inacceptable : Deux des mis en examen ont été relaxés.

Deux autres ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et à verser 1,2 millions d'euros solidairement. La seule décision qui s'impose reste leur relaxe. C'est pourquoi la décision a été prise de faire appel. La date du jugement est fixée au 16 novembre* à Poitiers.

La volonté du gouvernement et du Medef de faire un exemple afin de criminaliser l'action syndicale est évidente. La Cgt ne laissera pas faire. Elle mettra tout en œuvre pour que les libertés de manifester et de lutter sur les revendications ne soient pas remises en cause.

C'est pourquoi, la Commission Exécutive de la Cgt appelle toutes les organisations de la Cgt à créer les conditions d'une mobilisation d'ampleur pour la manifestation qui aura lieu à Poitiers le 16 novembre* pour la défense des libertés et la relaxe des « 4 de La Rochelle »

(*) Depuis la déclaration de la C.E. Confédérale nous avons appris le report du jugement au 8 décembre.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil, le 7 septembre 2006

à Monsieur le Ministre des Transports de l'Equipement, du
Tourisme et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : demande d'entrevue dans le cadre de l'accompagnement social des agents – comité spécifique de suivi.

Monsieur le Ministre,

Les représentants des organisations syndicales CGT, FO et CFDT siégeant au comité spécifique de suivi, dont vous avez demandé la mise en place, ont quitté la séance du 7 septembre 2006, devant l'absence renouvelée de réponse du directeur adjoint de la DGPA aux questions posées lors des précédentes réunions.

La fédération CGT de l'Equipement vous demande de bien vouloir recevoir une délégation avant le comité technique paritaire ministériel de présentation du budget 2007.

La volonté que vous avez exprimée que "les coûts engendrés pour les personnels, par la mobilité liée aux réorganisations et aux transferts, soient pris en charge", n'est pas respectée aujourd'hui.

La CGT demande la revalorisation de l'indemnité spécifique de mobilité à hauteur de celle attribuée aux personnels du ministère des finances. Les besoins en matière de surcoût relatifs au transport, au logement, à la garde d'enfants et à l'assistance aux personnes âgées ou handicapées nécessitent des mesures appropriées qui ne peuvent se traduire par une simple augmentation des crédits de fonctionnement des services.

Le non respect des critères de priorité pour les affectations des personnels (critères sociaux, de santé ou géographiques) n'est pas acceptable de la part des chefs de service, présidents des CAP locales. La CGT demande la mise en place d'une instance de médiation au niveau de la DGPA.

La mise en œuvre de missions d'inspection par les MIGT dans certains services doit se faire avec un mandat clair en matière de respect des critères et du calendrier d'information, de notification de pré-positionnement et du délai de recours notamment.

Enfin, la CGT n'acceptera pas que les réorganisations et les transferts de services au sein du ministère se traduisent par des licenciements de personnels non-titulaires ou sur contrat de type "Berkani".

De plus, la situation des personnels originaires des DOM et désireux depuis de nombreuses années de retourner dans leur département d'origine, doit pouvoir trouver rapidement une solution en autorisant leur mutation sur les postes vacants transférés dans la collectivité.

Nous souhaitons connaître les dispositions que vous pourrez prendre afin de répondre aux attentes et aux inquiétudes des personnels, en soulignant l'état de "souffrance au travail" de beaucoup d'entre eux ajouté à des situations financières souvent fragiles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

signé

Le Secrétaire Général
Bernard SALANDRE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT **ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

le 7 septembre 2006

PETITION « réorganisations-transferts »

Le Ministre Perben a affirmé à plusieurs reprises que *la mise en œuvre des réorganisations et des transferts ne devait pas coûter 1 euro aux personnels* et donc que *les coûts engendrés par la mobilité des agents devaient être compensés*.

A ce jour, la seule mesure nouvelle adoptée pour participer au financement de ces surcoûts est la mise en place d'une Indemnité Spéciale de Mobilité (ISM) dont les modalités d'attribution sont précisées dans la circulaire du 22 août 2005.

Le ministère a budgété 9 millions d'euros pour financer l'ISM en 2006.

Les critères d'attribution (augmentation du parcours aller-retour supérieure à 20kms), les montants prévus et le caractère imposable de cette ISM ne sont pas acceptables.

La DGPA a réaffirmé au Comité Spécifique de Suivi (CSS) du 7 septembre que les négociations avec les ministères du budget et de la fonction publique pour faire évoluer l'ISM n'ont toujours pas abouti.

Les personnels soussignés exigent que le Ministre Perben tienne ses engagements et annonce les mesures indispensables au financement des surcoûts engendrés par la mobilité des agents, lors de sa présentation du budget 2007 au CTP Ministériel de septembre 2006, avec notamment :

- la revalorisation de l'ISM (voir mesures prises pour les réorganisations aux Finances),
- le versement d'une indemnité kilométrique,
- la mise en place d'une aide non remboursable à l'installation,
- l'attribution de crédits complémentaires d'action sociale pour compenser les surcoûts liés aux repas, aux gardes d'enfants et à l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et pour répondre aux demandes d'aides matérielles,
- le maintien du parc de véhicules de liaison partout où des sites sont fermés afin de permettre le covoiturage en VL en maintenant les lieux d'embauche actuels ...

Ils demandent la mise en place d'une instance d'appel interne au ministère après les CAP pour examiner les situations de non respect des critères de priorité (circulaire du 10/02/06).

Ils s'opposent à tout licenciement de personnel non-titulaire ou Berkani (sauf négocié avec l'agent et validé par la CCP ou CAD compétente).

| NOM PRENOM | DDE | SERVICE | SIGNATURE |
|------------|-----|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

A retourner à J.M RECH Fédération CGT par Fax : 01 48 51 62 50 sous 15 jours pour le CTPM remettre lors des CAP locales et les inspections générales dans les services éventuellement prévues en septembre.

Commission Exécutive Fédérale des 12 et 13 septembre 2006

Rapport sur la situation revendicative, présenté par Martine Hummel

Les congés sont maintenant terminés, et j'espère que chacun d'entre vous a pu profiter de cette période pour se reposer après l'activité que nous avons eue dans le premier semestre pour la défense des garanties individuelles et collectives des personnels et la défense des missions de service public.

Il est toujours difficile de présenter la situation revendicative de rentrée tant celle-ci a été riche.

Je commencerai par la situation au proche orient qui a fait la une de l'actualité pendant ces deux mois d'été, puis poursuivrai par les annonces gouvernementales qui ne peuvent pas masquer une réalité criante de mal vivre et terminerai par notre situation à l'Équipement dans le cadre du grand bouleversement que connaît notre ministère.

Situation au Liban

Le 11 août dernier, le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies adoptait la résolution 1701 portant sur la situation au Liban.

Cette résolution a permis d'obtenir le cessez le feu, mais elle doit permettre de maintenir la paix dans cette région du monde.

Chaque peuple doit pouvoir vivre librement sans être inquiété par les pays voisins. L'ONU doit servir cet objectif : développer la paix en faisant appliquer les résolutions de l'ONU.

La CGT a réaffirmé sa solidarité envers les travailleurs et les organisations syndicales, envers la population du Liban.

La CGT a réitéré son exigence de :

- La pleine application des résolutions, datant de quarante ans jusqu'à ce jour, du Conseil de Sécurité de l'ONU concernant le Liban d'une part, Israël et les territoires palestiniens d'autre part ;
- Le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés.

Face à la détresse de la population libanaise, la CGT avec Avenir Social a décidé d'apporter un soutien matériel et financier. Nous devons pouvoir y contribuer.

L'emploi, les salaires, au cœur des luttes

Durant l'été, les luttes n'ont pas cessé. L'emploi et les salaires ont été au cœur de ces luttes qui, pour certaines, ont vu une issue.

Face à la « mal vie » qu'expriment les salariés en lutte, le gouvernement, par la voix de son 1^{er} ministre lors d'une nouvelle conférence de presse fin août, a été « contraint et forcé » de présenter des mesures destinées, selon celui-ci, à améliorer le pouvoir d'achat des Français. Ces mesures seraient financées par des économies réalisées par le gouvernement. Le 1^{er} ministre a promis un coup de pouce « substantiel » à la prime pour l'emploi (PPE) au 1^{er} janvier 2007. Il a également confirmé le lancement, au début de l'année prochaine, d'un chèque transport, financé pour moitié par l'État mais ce dispositif sera « facultatif » et non obligatoire.

Ce saupoudrage ou rideau de fumée ne répond en rien aux revendications des salariés. Les mesures annoncées sont bien insuffisantes au regard d'une réalité criante. Le chômage serait en recul. Les exonérations de cotisations patronales continuent alors qu'un rapport de la Cour des Comptes critique les milliards d'euros déjà consentis aux entreprises au nom de l'emploi.

Pour se donner bonne conscience, sans doute, le gouvernement veut organiser une **conférence sur les revenus et l'emploi**. Comme quoi ces deux questions sont fortement à l'ordre du jour des luttes et manifestations des salariés, les représentants de ce gouvernement reconnaissant un malaise, je cite, chez « beaucoup de nos compatriotes sur le plan des revenus ».

Le Contrat Nouvelle Embauche que la CGT a combattu n'a pas permis des embauches à la hauteur des besoins.

La situation de l'emploi est loin d'être aussi belle que l'on veut bien nous la présenter. Par ailleurs, la suppression annoncée de 15 000 postes de fonctionnaires d'Etat dans le budget 2007 touchera fortement notre ministère.

Le gouvernement actuel aurait-il besoin de regagner la confiance des français à l'aube des prochaines élections de 2007 ?

Nous ne sommes pas dupes et n'attendrons pas sagement cette échéance pour obtenir des promesses ! C'est maintenant que nous continuerons à réclamer des emplois à la hauteur de nos missions de service public pour répondre au besoin de la population.

Sur la question des salaires

L'augmentation du SMIC au 01 juillet 2006, n'est absolument pas à la hauteur des besoins. Aujourd'hui, 15 % des salariés sont payés au SMIC, un salarié sur deux perçoit une rémunération inférieure à 1.5 fois le SMIC, 1.7 millions de salariés gagnent moins que le SMIC et 1 million dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté (soit 650 euros/mois). Un SDF sur trois est salarié.

Porter **le SMIC à 1 500 euros** représente 9 milliards d'euros soit 50% de la hausse des dividendes versés aux actionnaires.

Dans le même temps, les bénéfices des entreprises explosent : en 2005, France Télécom + 89%, Renault + 19%, EDF : + 200% (et le gouvernement accepte la hausse des tarifs), Suez + 48%, etc.

La part des salaires dans les richesses créées ne cesse de fondre aux profits des actionnaires.

Il est urgent de replacer le travail et sa rémunération à sa juste valeur. Il faut que cesse les exonérations des cotisations sociales. Le travail n'est pas un coût comme le prétend le Medef. Le travail doit être reconnu et payé en conséquence.

Dans les entreprises de moins de 20 salariés, les nouvelles exonérations de cotisations sociales, annoncées par le 1^{er} ministre, pour les salaires égaux au SMIC, n'auront pour conséquence que de grossir le nombre de smicards.

Augmenter les salaires, c'est donner du pouvoir d'achat aux ménages, élément déterminant de la croissance du pays.

Nous revendiquons **le SMIC à 1 500 euros tout de suite** et exigeons l'ouverture de négociations sur les salaires à tous les niveaux pour de véritables augmentations de salaires, pour une meilleure répartition des richesses.

La CGT a lancé une grande campagne sur la question salaires en lien avec la retraite, car comment peut-on vivre avec moins de 1 500 euros ?

Nous devons nous en emparer. Cette question est fortement venue lors des rencontres que j'ai effectuées en juin dernier avec les personnels administratif et technique.

La CGT a appelé à construire un haut niveau de mobilisation, dès maintenant, dans tous les secteurs professionnels, qui permettra aux salariés de créer les meilleures conditions pour des avancées sociales immédiates et pour être entendus lors de la Conférence sur les revenus et l'emploi que le gouvernement veut organiser d'ici la fin de l'année.

Pour rester sur la question des services publics, un mot sur **la privatisation de GDG avec une fusion avec Suez** qui doit être votée prochainement à l'Assemblée Nationale.

Le parlement a ouvert le débat le 7 à l'assemblée nationale et souhaite légiférer rapidement, et le premier ministre évoque même l'utilisation du 49.3 si cela était nécessaire.

Je ne reviendrai pas sur le fond du dossier, sur la nécessité d'avoir un grand pôle énergétique public pour répondre aux besoins de la population.

Des initiatives sont engagées par la Fédération de l'Energie. Une consultation du personnel a été organisée le 7 septembre et une journée de mobilisation le 12 septembre, c'est-à-dire hier.

Les usagers doivent être sensibilisés dans l'action.

Pour aider les militants dans cette rentrée, **la parution de la NVO spécial rentrée** est un outil indispensable pour attaquer cette rentrée.

Dans ce numéro qui paraîtra le 14 septembre, les militants pourront retrouver entre autre une interview de Bernard THIBAUT, un dossier sur la fusion GDF/SUEZ, et sur l'emploi et les salaires

La syndicalisation doit être également au cœur de notre activité.

La situation à l'Équipement et dans la Fonction Publique

Par nos multiples et diverses actions, même si les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux, nous avons contribué à faire reculer notre ministère.

A l'Équipement, les personnels se sont pré-positionnés. Ils ont reçu leur pré-affectation mais pour beaucoup cela va se traduire par une augmentation de charges financières que tentent de résoudre le ministère en ressortant des « *mesures visant à faciliter la prise en charge des situations individuelles d'agents contraints à une mobilité géographique consécutive aux opérations de transfert et de réorganisation des services* ». Selon l'engagement du précédent ministre, Gilles de Robien et repris par l'actuel ministre, Dominique Perben, **les agents n'en seront pas de leur poche**. Nous en sommes loin et les situations dénoncées au **Comité Spécifique de Suivi** montrent bien le malaise profond au sein de ce ministère suite aux réorganisations engagées. Quant à l'accueil des agents, dans de nombreux endroits, ne serait-ce que dans mon département, celui de l'Oise, les services ne sont pas prêts à accueillir les agents alors qu'un arrêté préfectoral portant réorganisation de la DDE stipule que « *la mise en place de l'organisation de la DDE de l'Oise se fera en plusieurs étapes à partir du 1^{er} septembre 2006 ...* ». De nombreuses interrogations demeurent avant les pré-positionnements, elles demeurent après ceux-ci. Comment répondre aux besoins de compétences des services ? Avec quels moyens de fonctionnement ? Quelle formation ? Quelles aides à couvrir tous les frais des personnels contraints à une mobilité ? Etc.

Les syndicats de fonctionnaires, réunis le 28 août, ont fait un constat partagé, ils sont tous préoccupés par **la situation de l'emploi et des salaires dans la fonction publique**. Les syndicats ont dénoncé la baisse de pouvoir d'achat des 5 millions de fonctionnaires estimée entre 6 % et 7.3 % depuis 2000. Pour rappel, le point d'indice a été augmenté de 0.5 % au 1^{er} juillet, l'autre revalorisation salariale est prévue pour le 1^{er} novembre avec la dotation d'un point d'indice à chaque fonctionnaire, ce qui correspond à 0.2 % d'augmentation en plus. Pas de quoi se réjouir pour la majorité des fonctionnaires !

Avec l'annonce des **15 000 suppressions de postes de fonctionnaires d'Etat en 2007** - 1 267 ETPT (Effectif Temps Plein Travaillé) au ministère de l'Équipement, - 1 020 ETPT en 2008 et - 1 300 ETPT en 2009, soit une suppression totale de 3 587 ETPT sur 3 ans à laquelle s'ajoute les 3 000 suppressions de 2006- la Fonction Publique d'Etat n'avait pas connu pareille saignée depuis le début du quinquennat de Jacques Chirac. Cette baisse massive des effectifs dans la Fonction Publique ne pourra qu'avoir des répercussions sur les usagers alors que le 1^{er} ministre se voulant rassurant a affirmé que « *les réductions de postes ne remettront pas en cause la qualité des services rendus aux Français* ». La crainte est évidente de voir confier à des entreprises privées les missions de service public qui ne pourront plus être réalisées par l'Etat qui réduit de façon drastique ses effectifs et ses moyens.

Plutôt que de baisser l'impôt sur le revenu, l'Etat pourrait taxer les revenus financiers du CAC 40 pour augmenter les recettes.

Et ce ne sont pas **les mesures statutaires et salariales du protocole JACOB**, signé le 25 juin 2006 par trois organisations syndicales minoritaires - la CGT ne l'a pas signé- qui vont remédier à la perte du pouvoir d'achat subit par les salariés de la Fonction Publique. Le financement de ces mesures devra être en totalité assuré par les ministères dans le respect du plafond voté par le Parlement en loi de finance 2006, par des efforts de gestion, c'est-à-dire **une limitation des recrutements et une mise en œuvre différée de certaines mesures catégorielles**.

Les avancées du protocole JACOB ne sont que de la poudre aux yeux.

La commission exécutive de l'Ugff qui s'est réunie début septembre n'a pas permis d'aboutir sur une journée d'action unitaire fin septembre. Cependant, la commission exécutive appelle à engager un large débat avec la tenue d'assemblées générales dans les services pour créer les conditions d'un développement de la mobilisation dans toute la fonction publique pour les revendications. Une perspective d'action du plus haut niveau possible dans toute la fonction publique doit être mise en perspective.

Les personnels enseignants ont décidé d'une journée d'action le 28 septembre mais ne souhaite pas qu'elle soit étendue. Les camarades qui ont participé à cette commission exécutive pourront apporter des compléments d'informations.

La CE de l'Ugff a donc décidé d'un **appel des Fédérations de la Fonction Publique** et d'adresser **une lettre ouverte au ministre de la Fonction Publique, Christian JACOB.**

Pour ne pas alourdir ce rapport, je vous invite à vous reporter aux dossiers de rentrée que la Fédération a publiés sur l'emploi statutaire à l'Équipement, les salaires, les conditions de travail, les moyens budgétaires nécessaires à nos services et nos missions, etc. qui apportent des arguments aux rassemblements de personnels que nous avons décidé, lors de notre commission exécutive de juin dernier, afin **de mettre en débat une journée d'action fin septembre.**

Nous avons besoin, au sortir de cette commission exécutive, de mesurer la tenue de ces assemblées, l'état d'esprit des personnels et d'avoir la connaissance des assemblées qui vont se tenir pour **impulser une journée d'action fin septembre**, le 28 où se tient un CTPM ?

A nous d'en déterminer la date et le contenu.

Je terminerai par une date à retenir, celle du **8 Décembre 2006 (*) à Poitiers pour la relaxe des 4 camarades de la Rochelle** qui ont fait appel du jugement rendu en première instance. Nous avons à travailler à une **large mobilisation et la perspective d'une grande manifestation** à Poitiers le jour du procès.

(*) initialement prévu le 16 novembre 2006, la comparution au Tribunal a été repoussée au 8 décembre

CONCLUSIONS

Il a été décidé :

D'organiser des assemblées générales des personnels le 28 septembre, date du C.T.P.M. aux dernières nouvelles, présidé par le ministre sur le projet de budget 2007

De faire massivement signer la pétition « Réorganisations – Transferts » et de le retourner à la Fédération, par fax, au plus tard le 27 septembre.

Cette pétition sera remise directement au ministre le jour du CTPM.

Une demande d'audience a été demandée à M. Parisé, Directeur Général des Routes. C'est l'occasion pour reprendre le cahier revendicatif sur les DIR et en faire une pétition géante

De faire du congrès fédéral qui se tiendra du 2 au 6 octobre un temps fort pour construire une mobilisation d'ampleur

13^{ème}
Congrès
La CGT
Equipelement
Environnement
LE VERDON
2 - 6 octobre 2006

**LE CONGRES DE NOTRE FEDERATION
NATIONALE C.G.T. DANS LE DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE**

*NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR AU CONGRES
QUI SERA UN MOMENT INTENSE
DE L'ACTIVITE SYNDICALE C.G.T.
EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT.*

ACCUEIL

L'accueil des congressistes se fera à l'entrée du village vacances de 14h à 19h le lundi 02 octobre 2006. Les congressistes s'acquitteront du règlement du séjour qui s'élève de 180 à 400€ suivant le règlement de la souscription.

Un mandat leur sera remis pour participer aux différents votes du Congrès.

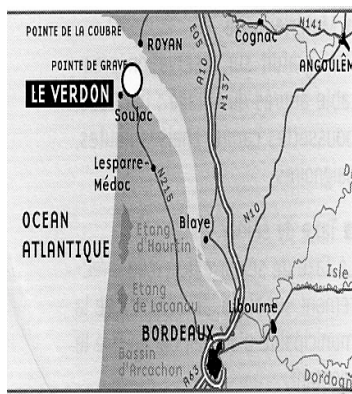
Un badge sera également remis, chaque congressiste devra le porter en permanence car une équipe fera un filtrage à l'entrée du Congrès.

Seuls les congressistes badgés auront accès aux travaux du Congrès.

Tous les congressistes devront obligatoirement passer par l'équipe d'accueil à leur arrivée au Village de Vacances.

MOYENS D'ACCES

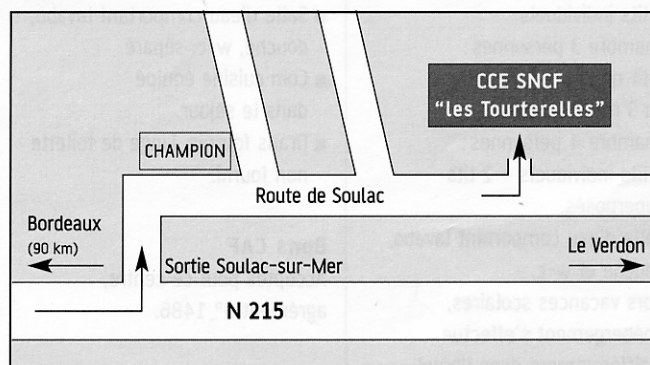
Par la route : toutes possibilités (voir plan ci-joint)



LE VERDON (Gironde)
Village de Vacances – CCE-SNCF
Les Tourterelles
300 route de Soulac
33123 – LE VERDON SUR MER
☎ : 05.56.73.18.50 - Fax : 05.56.73.18.58

Accès par la route N215
Direction Le Verdon, sortie
Soulac-sur-Mer ou bac depuis Royan

PLAN D'ACCÈS au village vacances



Par le train :

Lundi 02 octobre 2006

Paris Montparnasse départ 9h15 TGV 8415 → Arrivée 12h23 Bordeaux Saint Jean

Bordeaux Saint Jean départ 12h34 TER 66115 → Arrivée 14h33 Le Verdon SNCF (une navette desservira le centre)

Paris Montparnasse départ à 12h10 TGV 8525 → Arrivée à 14h27 Angoulême

Angoulême départ à 14h37 TER 64558 → Arrivée à 16h16 Royan (puis 20 mn à pied pour rejoindre le bac)

Horaires des traversées du bac à Royan : 7h15 – 9h25 – 11h25 – 14h25 – 16h40 – 18h40

Vendredi 06 octobre 2006

Le Verdon SNCF départ 16h05 TER 66100 → Arrivée 17h53 Bordeaux Saint Jean

Bordeaux Saint Jean départ 18h27 TGV 8568 → Arrivée 21h30 Paris-Montparnasse

Un transport navette peut être mis à disposition des délégués pour accéder à la gare du Verdon.

Royan départ 13h44 TER 64404 → Arrivée 15h15 Niort

Niort départ 15h24 TGV 8338 → Arrivée 17h45 Paris-Montparnasse

Royan départ 15h55 TER 64408 → Arrivée 17h22 Niort

Niort départ 17h29 TGV 8364 → Arrivée 20h10 Paris-Montparnasse

Horaires des traversées du bac au Verdon : 11h25 – 14h25 – 16h40 – 18h40

AUTORISATION D'ABSENCE

L'autorisation spéciale d'absence aux délégués mandatés par leur section ou leur Syndicat pour assister au 13ème Congrès Fédéral a été accordée par le Ministère. Toute difficulté pour obtenir ces autorisations devra être aussitôt signalée à la Fédération.

HEBERGEMENT

Toutes les dispositions doivent être prises dans les sections et syndicats pour que le questionnaire hébergement soit retourné dans les meilleurs délais, le centre veut connaître le niveau de participation avant l'ouverture des travaux du Congrès pour recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement du village pendant notre séjour. Le Directeur du centre en fait un impératif sinon il ne sera pas en capacité de répondre au besoin surtout au niveau de la restauration.

L'hébergement sera assuré sur place avec douches et sanitaires. Le linge de toilette n'est pas fourni.

FRAIS DE CONGRES

La Fédération prend en charge les frais de transport et d'hébergement des membres de la Commission Exécutive et de la Commission Financière et de Contrôle Fédérale et les frais de tenue du congrès proprement dits.

Faites la démarche pour obtenir auprès de votre Direction un ou plusieurs ordres de mission et l'affectation d'un véhicule de service.

Les délégués sont à la charge financière de leur organisation (transport et hébergement).

RAPPEL STATUTAIRE

Article 15 - Le Congrès est composé :

- de délégués des sections des syndicats nationaux supérieurs à **200 adhérents**,
- des délégués des syndicats nationaux inférieurs ou égaux à **200 adhérents**,
- des délégués des syndicats de service ou d'établissement.

Le nombre de ces délégués est déterminé sur la base suivante : 1 délégué par tranche de 150 adhérents.

Article 16 -

- Les votes du congrès ont lieu à main levée ou par appel nominal à la majorité absolue des voix exprimées.
- Le vote par appel nominal est de droit lorsqu'il est demandé par le Bureau du Congrès ou par un syndicat ou une section.

Article 17 -

- En cas de vote par appel nominal les délégués disposent d'un nombre de voix égal au nombre de timbres réglés à la trésorerie fédérale.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Les travaux de notre 13ème Congrès se dérouleront :

du Mardi 3 octobre 2006 à 8 H 30 au Vendredi 6 octobre 2006 à 11 H 30

L'accueil des congressistes se fera le lundi 2 octobre à partir
de 14 H 00 et jusqu'à 19 H

**Nous recommandons à chacun de PRENDRE SES DISPOSITIONS AFIN
DE RESPECTER L'EMPLOI DU TEMPS DU CONGRES ET PERMETTRE AINSI UN BON
DEROULEMENT DE SES TRAVAUX**

13^{ème}
Congrès
La CGT
Equipelement
Environnement
LE VERDON
2 - 6 octobre 2006

QUESTIONNAIRE D'HEBERGEMENT

A RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A LA FEDERATION DE
L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263, rue de Paris Case 543 -

93515 MONTREUIL Cedex

Tél 01.48.18.82.81 - Fax 01.48.51.62.50

Mail : fd.equipement@cgt.fr

Mail : orga.equipement@cgt.fr

ORGANISATION :

Nom du délégué :

Date et heure d'arrivée : en train :

en voiture :

Date et heure de départ : en train :

en voiture :

| LUNDI | | MARDI | | MERCREDI | | JEUDI | | VENDREDI | | | |
|-------|------|-------|------|----------|------|-------|------|----------|---|---|---|
| REPAS | NUIT | REPAS | NUIT | REPAS | NUIT | REPAS | NUIT | REPAS | | | |
| S | N | M | S | N | M | S | N | M | S | N | M |
| | | | | | | | | | | | |

Réaliser une fiche par participant



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.4851.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

MONTREUIL, le 11 septembre 2006

Madame la Directrice Générale
du Personnel et de l'Administration
Tour Pascal B
92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

OBJET : CHSS des DIR – Désignation des représentants du personnel.

REFER : Votre lettre du 21 juillet 2006 et votre relance du 5 septembre 2006.

Madame la Directrice Générale,

J'ai bien reçu votre courrier du 21 juillet 2006, en pleine période de congés, relatif à la mise en place d'un CHSS dans chaque DIR par la désignation de représentants.

Notre Fédération est dans son principe favorable à l'instauration de ces organes consultatifs mais cela doit être opéré afin d'en assurer le meilleur fonctionnement, donc un plein exercice dans l'intérêt des personnels et du service. Tel a été le sens de notre position exprimée dans la réunion du CTPM du 11 mai 2006.

Lors de notre dernière rencontre avec M. PARISE, Directeur Général des Routes, nous avons formulé plusieurs demandes et développé diverses propositions dans le cadre de la construction des DIR. Elles résultaient de fortes préoccupations qui concernaient :

- la connaissance détaillée des emplois,
- la communication de la carte des implantations (districts et CEI)
- l'échéancier et l'état de construction ou d'aménagement de ces implantations,
- l'état des moyens matériels et financiers affectés au fonctionnement des unités,
- l'ouverture de discussions sur les organisations de travail, les conditions de rémunération et de vie au travail des personnels,
- les moyens et les conditions indispensables à l'activité syndicale considérant la géographie des DIR.

Bref, à ce jour, nous n'avons eu aucune suite à cette rencontre.

Par ailleurs, le processus d'affectation n'est pas abouti et les agents disposent d'un délai de recours.

Vous comprendrez que dans ces conditions, il est difficile pour des agents prépositionnés mais non encore affectés de se porter candidats pour siéger au CHSS. De plus, aucune information n'est fournie sur les conditions dans lesquelles ces mêmes agents pourraient assumer leur mandat tant pour les modalités pratiques de déplacement (véhicule ?), de suivi et de traitement des dossiers (possibilité de se réunir pour assurer les préparations ...) que de déplacement (moyens financiers, délais de remboursement ...).

J'ai sollicité une rencontre avec le Directeur Général des Routes pour obtenir les informations, les garanties sur diverses questions et l'ouverture de discussions sur de nombreux sujets posés.

Une telle rencontre ne pourra que favoriser une accélération dans la désignation de nos représentants.

A partir de l'ensemble de ces éléments ainsi exposés, je vous demande de bien vouloir surseoir au délai de désignation tout en vous assurant que notre démarche est bien d'aboutir vite.

Veillez croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

signé

Le Secrétaire Général
Bernard SALANDRE